



REPUBLIQUE FRANCAISE

Département Haute-Loire - Arrondissement d'Yssingeaux - Canton de Bas-en-Basset

Commune de RETOURNAC

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE RETOURNAC

N° 2025-086

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Retournac, légalement convoqué le dix-huit septembre deux mille vingt-cinq, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Patricia GOUDARD, Maire ;

Présents : Patricia GOUDARD, Brigitte ROCHE, Thierry BENEVENT, Anne-Sylvie MIRMAND, Jean-Claude ABRIAL, Daniel DI-LITTA, Jean-Pierre FILIOL, Christian PEYRARD, Maryse RIBEYRON, Carole GIGANT, Stéphanie GRANOUILLET, Patrice WAUTHIER, Maëlle JOLY, Pierre ASTOR, Christelle BLANCHER, Antoine MALEYSSON, et Damien CASSOUX.

Absents excusés représentés :

David SUC représenté par Anne-Sylvie MIRMAND, Sébastien VINCENT représenté par Brigitte ROCHE et Ludovic LHOSTE représenté par Patricia GOUDARD.

Absents :

Raoul GANIVET, Corinne TARGHETTA.

Secrétaire de séance : Maëlle JOLY

Nombre de membres en exercice :	22
Nombre de membres présents :	17
Nombre de procurations :	3
Nombre d'absents :	2

Objet : Adhésion à l'ANEM

Madame Brigitte ROCHE, Adjointe, informe les membres du conseil municipal de l'adhésion de la mairie à l'ANEM.

○ ANEM (Association Nationale des Elus de Montagne)

L'Association Nationale des Elus de Montagne se mobilise depuis plus de 40 ans pour faire respecter la spécificité des territoires de montagne dont le développement équitable et durable constitue un objectif d'intérêt national. Sa principale mission vise à pérenniser les principes de la Loi Montagne et à donner aux collectivités des moyens d'action renforcés pour défendre les enjeux économiques, sociaux, environnementaux et culturels de la montagne. L'Association a obtenu des avancées concrètes pour ses dernières actions pour défendre les territoires de montagne : ZRR, école, hydroélectricité, eau et assainissement, pastoralisme et prédation...

Vu la commission « Administration générale et Ressources humaines » du 18/09/2025 qui a été favorable à ces adhésions. Il est à noter 2 avis défavorables à l'adhésion de l'ANEM.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à 18 voix pour, 2 voix contre (Pierre ASTOR et Antoine MALEYSSON) :

-  Décide d'adhérer pour l'exercice 2025 à l'ANEM pour un montant de 738.26 €,
-  Autorise Madame le Maire à signer tout acte afférent.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessous.
Pour extrait certifié conforme

Le Maire,
Patricia GOUDARD

